

DÉCLARATION DE

THIERRY CADART, SECRÉTAIRE NATIONAL

ET BRIGITTE JUMEL, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UFFA-CFDT

FONCTION PUBLIQUE

LA SUPPRESSION DU JOUR DE CARENCE EST UNE MESURE D'ÉQUITÉ

La CFDT accueille avec satisfaction l'abrogation du jour de carence dans la Fonction publique instauré par la loi de finances de 2012.

La CFDT n'a cessé de dénoncer ce dispositif culpabilisant pour les agents contraints de cesser le travail pour raison de santé et stigmatisant pour tous les personnels.

Alors que de nombreux salariés bénéficient, au travers d'accords collectifs négociés, de la prise en charge des jours de carence, les agents de la Fonction publique en avaient été exclus sans aucune concertation avec leurs employeurs.

La Fonction publique traverse une période de **dégradation générale et importante des conditions de travail**, dont les répercussions sur l'état de santé des personnels sont indéniables. Dans ce contexte, **pénaliser les agents malades en leur retirant une journée de salaire allait à l'encontre de ce que la CFDT revendique en matière de qualité de vie au travail** et de prévention des risques professionnels.

Pour la CFDT, l'annonce faite aujourd'hui par la ministre chargée de la Fonction publique est **une mesure d'équité qui redonne du sens à la négociation en cours sur l'amélioration des conditions de vie au travail**.

Elle engage les représentants des personnels et les employeurs publics à poursuivre la réflexion et à mettre en œuvre rapidement des actions pour la prévention et le mieux être au travail dans chacun des versants de la Fonction publique.

Paris, le 21 février 2013